

AFFAIRE N° 35/11 bis. - Avenant n° 1 au marché approuvé le 19 DECEMBRE 1969, passé avec la S/O.C.E.A. pour les travaux d'alimentation en eau potable de la Bretagne (3ème tranche - 2ème lot).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a adressé un avenant n° 1 au marché approuvé le 19 DECEMBRE 1969 passé avec la S.O.C.E.A. pour les travaux d'alimentation en eau potable de la Bretagne (3ème tranche - 2ème lot).

Cet avenant a pour objet la construction d'un réservoir supplémentaire de 200 m<sup>3</sup> dont la S.O.C.E.A. a accepté d'exécuter les travaux aux conditions générales du marché initial, pour un montant de TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE SIX CENTS Frs CFA (3 455 600).

Le nouveau montant du marché passe donc de CINQUANTE SIX MILLIONS NEUF CENT VINGT HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ Frs CFA (56 928 385) à SOIXANTE MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE CINQ Frs CFA (60 384 065).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs d'approuver cet avenant.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902 - Article 2 303-19 du budget de 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Affirmé*  
*Saint-Denis le 10 septembre 1970*  
*Pour le Préfet*  
*le Secrétaire Général*  
*Signé : Th. Tessier*  
*Pour copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Verpeaux*